

23 juillet 2026

Le très honorable Mark Carney, C.P., député
Premier ministre du Canada
Cabinet du premier ministre
80, rue Wellington
Ottawa (Ontario)
K1A 0A2

L'honorable Marjorie Michel, C.P., députée
Ministre de la Santé
Santé Canada
70, promenade Colombine
Ottawa (Ontario)
K1A 0K9

Objet : Préoccupations urgentes au sujet des modifications proposées dans le projet de loi C-30 à la *Loi sur les produits antiparasitaires*

Au nom de l'Association des infirmières et infirmiers du Canada (AIIC), porte-parole professionnel national du personnel infirmier et des infirmières et infirmiers praticiens au Canada, et de l'Association canadienne des infirmières et infirmiers pour l'environnement (ACIIE), par la présente lettre nous tenons à vous faire part de préoccupations importantes concernant la récente adoption du projet de loi C-30 et des modifications à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. Nous trouvons très troublantes les dispositions du projet de loi C-30, qui permettent au Cabinet d'autoriser les produits antiparasitaires présentant des risques inacceptables pour l'environnement, et nous exhortons le gouvernement à donner la priorité à la santé humaine et environnementale.

Nous présentons donc les demandes précises suivantes au gouvernement fédéral :

1. Abroger ou modifier considérablement les dispositions du projet de loi C-30 qui permettent au Cabinet d'annuler les déterminations scientifiques au sujet des risques inacceptables pour l'environnement.
2. Garantir que la protection de la santé et de la sécurité humaines et environnementales demeure le but principal et la priorité dans la réglementation sur les pesticides.
3. Préserver l'indépendance scientifique et la capacité réglementaire de Santé Canada, y compris les ressources aux fins d'examen, du contrôle et de l'application de loi en matière de pesticides en temps opportun.
4. Collaborer avec l'AIIC et l'ACIIE, un demi-million d'infirmières et infirmiers au Canada, des experts de la santé publique, des dirigeants de la santé autochtones et d'autres groupes du secteur de la santé dans le cadre de tout examen ou de toute mise en œuvre de changements réglementaires liés aux pesticides.

L'AiIC encourage la justice environnementale et la santé planétaire depuis plus de trois décennies. Cette approche est ancrée dans des preuves scientifiques de grande qualité quant aux répercussions des pratiques et des substances humaines nuisibles à la santé humaine et environnementale. Le projet de loi C-30 mine cette même approche et présente des risques importants pour la santé, notamment pour la perturbation endocrinienne, le cancer, les déficiences congénitales et une série d'autres risques pour la santé. Des preuves démontrent que les coûts associés à la santé des produits chimiques perturbateurs du système endocrinien au Canada s'élèvent à près de 35,8 milliards de dollars chaque année, compte tenu de l'inflation, bien que le coût réel soit probablement supérieur.

Pour les infirmières et infirmiers ainsi que les communautés qu'elles servent, la réglementation sur les pesticides est un enjeu vital de la santé publique qui entraîne des préoccupations en matière d'équité. Les dispositions du projet de loi C-30 affaiblissent cette réglementation, et les enfants, les femmes enceintes, les travailleurs agricoles, les communautés autochtones et rurales ainsi que les personnes ayant des problèmes de santé chroniques devront assumer le fardeau disproportionné des torts qui en découlent.

Le projet de loi C-30 contrevient également au [Plan d'action pancanadien sur la résistance aux antimicrobiens](#), qui repose sur l'approche « Une seule santé ». Cette perspective reconnaît que la salubrité alimentaire, l'intégrité environnementale et l'équité en santé sont interreliées de manière fondamentale. Créer des systèmes alimentaires résilients exige un cadre holistique, qui comporte des écosystèmes sains, la biodiversité, des pratiques agricoles durables et des mesures de protection solides de la santé publique. En revanche, en autorisant l'utilisation de pesticides agricoles nocifs, le projet de loi C-30 nuit à ce fondement. Ces produits chimiques contribuent à la résistance aux antimicrobiens (RAM) en créant des environnements de sol où la bactérie résistante prolifère, ce qui rend éventuellement les antibiotiques de première ligne inefficaces. Les conséquences sont déjà manifestes.

Le Canada dépense environ 1,4 milliard de dollars chaque année en maladies dues à la RAM. En 2018, la RAM était liée à plus de 14 000 décès au Canada et a directement causé 5 400 décès. D'ici 2050, les décès cumulatifs pourraient s'élever à 256 000 ou 396 000 si la résistance aux antibiotiques de première ligne augmente à 40 %. En annulant les restrictions scientifiques relativement aux pesticides, le projet de loi C-30 menace de précipiter l'échéancier et d'entraîner ce bilan dévastateur avant 2050.

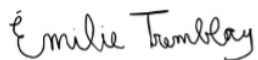
Les effets immédiats et à long terme des changements à la *Loi sur les produits antiparasitaires* sont importants et incalculables. C'est pourquoi la mise en place de mesures urgentes s'avère nécessaire. Le personnel de l'AiIC est prêt à travailler avec votre Cabinet, et nous serons ravis d'aborder plus en détail ces recommandations avec vous.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Premier Ministre et Madame la Ministre, l'expression de notre très haute considération.



Tracie Risling, inf. aut., Ph. D.

Présidente, Association des infirmières et infirmiers du Canada



Émilie Tremblay, inf. aut., Ph. D.

Présidente, Association canadienne des infirmières et infirmiers pour l'environnement

CC : Valerie Grdisa, inf. aut., Ph. D.

DG, Association des infirmières et infirmiers du Canada